

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL
DEPARTEMENT DES LANDES	DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022
	2022-04

L'an deux mille vingt-deux, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 août 2022

Présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, DESTRUHAUT Thierry, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROTH Odile, SÉRÉ Sandrine et BREUSSIN Joël.

Absents : ROMIEU Tanguy.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● Mobilier restaurant

Monsieur le Maire informe les élus qu'il va falloir choisir le mobilier intérieur du futur bar-restaurant (chaises, tables, tabourets, fauteuils...) ainsi que celui de la terrasse. Il leur dit également qu'il a pris contact avec un nouveau fournisseur spécialisé qui est implanté dans la région toulousaine. Il doit prochainement le rencontrer avec les architectes.

Monsieur le Maire rappelle que le budget prévisionnel pour l'achat du mobilier est d'environ 40 000 euros.

● Installations photovoltaïques

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet municipal d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre culturel. La surface des panneaux sera de 200 m² orientés au sud. Compte tenu de l'utilisation intermittente de ce bâtiment, il sera plus rentable de procéder à la revente totale de la production électrique à notre fournisseur.

Monsieur SAËS énonce les 3 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres lancé par la mairie. Lors d'une réunion de travail, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir le dossier de la SLER. Ce dernier comporte 90 panneaux pouvant produire une puissance de 36 kw pour un coût total de 36 468,33 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents valident ce choix à l'unanimité.

● Lotissement Les Bruyères

✓ Travaux lotissement communal Les Bruyères

Monsieur le Maire informe le conseil de la signature de l'acte de vente du GF de Coustoun à la commune d'une bande de 3 000 m² (aléa feu de forêt) située au nord du futur lotissement Les Bruyères pour 24 000 €.

Il rappelle également que les entreprises qui seront en charge de la viabilisation du terrain de 2 hectares et qui accueillera 25 lots ont été choisies par la commission d'appel d'offres, en présence de la société Bémogé, le mercredi 17 août 2022.

Pour le lot 1 (Terrassement – Voirie – Eaux usées), c'est l'entreprise Adour VRD qui a été retenue avec un dossier noté 92/100 et un devis à 322 822,69 €.

Pour le lot 2 (Eau potable – Incendie), c'est l'entreprise CEGETP qui a remporté l'appel d'offres avec un dossier noté 91,56/100 et un devis à 48 990,20 €.

Ainsi, le coût total de la viabilisation s'élèverait à 371 812,89 € HT, soit 446 175,47 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, valide ces choix à l'unanimité.

✓ Vente des lots du lotissement communal Les Bruyères

M. le Maire expose ensuite au conseil municipal la grille tarifaire des ventes de terrains du lotissement Les Bruyères élaborée en tenant compte des coûts de viabilisation.

Le conseil municipal, après avoir pris en compte les caractéristiques de chaque parcelle et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre les terrains aux prix mentionnés dans le tableau ci-après.

Parcelle	Surface	PRIX
1	955 m ²	78 310 €
2	760 m ²	62 320 €
3	810 m ²	66 420 €
4	810 m ²	66 420 €
5	810 m ²	66 420 €
6	930 m ²	71 500 €
7	850 m ²	65 500 €
8	850 m ²	65 500 €
9	850 m ²	65 500 €
10	1 110 m ²	85 000 €
11	850 m ²	65 500 €
12	790 m ²	60 500 €
13	785 m ²	60 500 €

Parcelle	Surface	PRIX
14	715 m ²	55 000 €
15	715 m ²	55 000 €
16	715 m ²	Commune
17	700 m ²	57 400 €
18	690 m ²	56 580 €
19	720 m ²	59 040 €
20	720 m ²	59 040 €
21	770 m ²	63 140 €
22	915 m ²	75 030 €
23	845 m ²	69 290 €
24	790 m ²	64 780 €
25	785 m ²	64 370 €

- **Voirie (Ets CARRERE)**

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que la municipalité a été contactée par l'entreprise CARRERE qui envisage de réaménager le parking de ses locaux situés 1 390 Route de Mont-de-Marsan. La commune est propriétaire de la voie permettant d'accéder à ce parking, c'est pourquoi la société CARRERE propose à la municipalité de participer financièrement si elle le souhaite à ces travaux de voirie. Il s'agirait de la pose de 40 mètres linéaires de caniveaux, de regards, de puits perdus et d'un enrobé de 218 m² pour un coût total de 15 688 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de faire une nouvelle étude avec un espace aménagé perméable.

- **NBI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté le CDG40 pour connaître les modalités d'octroi de la NBI à un deuxième agent administratif. Il lui a été répondu qu'un seul agent administratif peut bénéficier de la NBI au titre du poste de secrétaire de Mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

- **Points divers**

- ✓ **Acquisition de praticables**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'acquisition de vingt praticables d'une surface totale de 40 m² pour un montant de 9 950 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de donner son accord à l'unanimité.

- ✓ **Remplacement des bulles de l'éclairage public**

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remplacement des bulles d'éclairage public de trente candélabres afin de diminuer le coût énergétique de la commune.

- Montant estimatif HT :	21 063 €
- Subvention Sydec :	10 321 €
- Subvention État :	4 994 €
- Collectivité :	5 748 €

Monsieur SAËS propose de transférer 6 000 € du chapitre 21318 au chapitre 2041582 pour pouvoir financer la partie collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de valider le projet à l'unanimité.

● Jeux enfants bar-restaurant

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une subvention dans le cadre du FEC a été demandée pour aider au financement des jeux pour enfants qui seront installés à l'extérieur du futur bar-restaurant.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h42.

1977